

## CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

### PREAVIS NO. 2024/05

Demande de crédits complémentaires  
au budget de fonctionnement 2024

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après « COFIN ») s'est réunie le lundi 15 avril 2024 à la Salle des Réceptions de Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président : Jean-Claude Merminod [UDC]  
Rapporteur : Eric Darbellay [PLR+ID]  
Membres présents : Nader Donzel et Pavle Velkov [FORUM]  
Pierre Dufay de Lavallaz et Yasmina Sandoz [Les Vert e s]  
Rémy Enga Luye [PSIG]  
Basile Bischoff [PLR + ID]  
Membres excusés : Daniel Gonzalez [PSIG]  
Michel Haradhun [FORUM]

La COFIN remercie la présence de M. Christian Maeder, Syndic et de M. Claude Salzman, Chef du Service des finances et informatique. M. Germain Schaffner, Municipal du Service des travaux publics et de l'environnement était également présent lors de la séance de commission.

M. Maeder et M. Salzman ont donné toutes informations utiles à la COFIN sur les demandes de crédit complémentaires au budget de fonctionnement 2024.

Les crédits complémentaires demandés sont une augmentation tant des charges que des revenus pour respectivement Fr. 165'500.- et Fr. 50'400.-. Afin d'équilibrer le budget, un prélèvement de Fr. 115'100.- sur la Réserve générale est demandé. Considérant ces crédits complémentaires, le total des charges du budget 2024 tel qu'approuvé amendé lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2023 se monte à Fr. 85'810'100.-

Individuellement, les crédits complémentaires tels que présentés dans le préavis 2024/05 n'appellent pas de commentaires particuliers de la COFIN. La COFIN note que ces crédits complémentaires sont peu nombreux, tant en nombre qu'en valeur, comparés aux exercices précédents.

La COFIN remercie le Service des finances et la Municipalité pour les modifications apportées dans la présentation de ce type de préavis et pour la lisibilité que cela apporte.

## CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS

### PREAVIS NO. 2024/05

Demande de crédits complémentaires  
au budget de fonctionnement 2024

---

#### CONCLUSION

Après délibération, c'est à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 15 avril 2024 que la COFIN vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2024/05 tel que présenté.

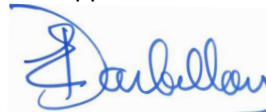
Ecublens, le 21 avril 2024

Le Président



Jean-Claude Merminod

Le Rapporteur



Eric Darbellay